

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 7135 du 4 mai 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ2111910S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 19537 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032329S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juin 2021 :

Lefort	David	NIGEND : 146 791
---------------	-------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2021 :

Regrain	Sandrine	NIGEND : 187 603
Marion	Jean-Marie	NIGEND : 148 622

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2021 :

Degout	Michaël	NIGEND : 199 150
Abrard	Thierry	NIGEND : 229 028
Farel	Thomas	NIGEND : 231 203

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2021 :

Hélène	Julien	NIGEND : 226 873
Badet	Antoine	NIGEND : 338 960
Pottier	Julien	NIGEND : 233 326
Lequeux	Elodie	NIGEND : 343 936

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mai 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Vienne,
Y. Dumez*